

FESTIVAL DES NOUVEAUX CINEMAS
FICHE D'INSCRIPTION - REGLEMENT / APPLICATION FORM – REGULATIONS RULES

TITRE ORIGINAL DU FILM :
(ORIGINAL TITLE)

NUMERO D'INSCRIPTION DU FILM :
(NUMBER OF REGISTRATION)

1. Le Festival des Nouveaux Cinémas, Festival International des Cinémas Numériques, organisé par l'Association CINE FAC, est un festival non compétitif dont l'entrée est gratuite et qui se déroule tous les ans pendant 10 jours en juin à Paris et en Ile de France. Des reprises totales ou partielles du Festival sont organisées en France ou à l'étranger tout au long de l'année.

The Nouveaux Cinemas Film Festival, International Digital Film Festival, is a non competitive festival with free entrance. The Festival is organized by CINE FAC, a nonprofit organization. It takes place in Paris every year in June during 10 days. Additional screenings are organized all around the year in France and others countries.

2. Le Festival est ouvert à tous les courts-métrages (fiction, animation, documentaire, expérimental, Mash Up, VR 360° etc.) tournés en numérique (DV, HD, Téléphone portable, APN, Webcam, etc.) sans restriction de nationalité ou de date de production.

La durée du film, générique inclus, doit être inférieur ou égale à 20 minutes

Le Festival se réserve le droit de sélectionner des films d'autres durées en cas de besoin.

Le film doit pouvoir être diffusé en Français, sous-titré en Français ou être sans dialogue.

Un même participant peut inscrire plusieurs films.

Le comité de sélection, composé des programmeurs de l'association, visionne l'ensemble des films reçus et opère la sélection.

All digital Shorts films (shot with DV camera, HD camera, Mobile Phone, etc.) of any kind (narrative, animation, documentary, experimental Mash Up, VR 360°) may take part in the Festival. Without conditions of nationality or date of production.

Short film : maximum length 20 mn, credits included

The Festival reserves the right to accept other films duration in special cases.

The film is only to be screened in French, with French subtitles or without dialogues .

A applicant can submit more than one film.

The Selection Committee, composed by members of CINE FAC, watches all the films and makes the selection.

3. L'inscription est gratuite.

Tout film inscrit et retenu ne pourra pas être retiré de la sélection. Le cas échéant, le Festival se réserve le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaire.

L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

There is no submission fee.

One Entry Form by film must be filled online on the festival website.

All film submitted and selected can not be removed. If necessary, the Festival can issue a claim in justice for damages.

The entry of a film implies acceptance of the terms of these regulations.

4. La date limite d'inscription d'un film sur le site Internet du Festival est fixée au 1er mars 2020 (23H59 heure de Paris).

La date limite d'envoi d'un film inscrit est fixée au 1er mars 2020 (cachet de la poste faisant foi).

Le festival se réserve la possibilité de modifier ces dates en cas de besoin.

Submission deadline: 1st March 2020 (23H59 Paris Time)

Selection copies should be sent before 1st March 2020 (Date as postmark)

The Festival can modify deadline if necessary.

5 Supports de sélection acceptés : DVD Pal ou lien de visionnage sur plateforme en ligne fournit lors de l'inscription du film

Les DVD envoyés pour la sélection ne seront pas retournés à l'expéditeur, Le Festival conserve la copie de sélection du film à titre d'archive.

Le Festival ne pourra être tenu responsable ni de la dégradation accidentelle, partielle ou totale, ni de la perte des supports des films qui lui seront envoyés.

Accepted support for selection : DVD PAL version or online platform link.

DVD's for selection will not be returned.

The Festival can not be responsible in case of damage or loss of the film copy.

6. Le DVD de participation et le formulaire d'inscription signé doit être envoyé à l'adresse suivante (frais d'envoi et d'assurance à la charge de l'expéditeur) :

Pour les envois depuis la France, l'Union Européenne et la Suisse: Envoi en courrier normal uniquement.

Pour les envois depuis le reste du monde : Ajouter sur l'enveloppe la mention "No Commercial Value / For cultural purpose only".

Envoi en courrier normal ou express : valeur maximale à déclarer 5 euros/dollars

Selection DVD's and signed Entry Form must be sent to the following address (insurance and shipping expenses including custom fees, must be paid by the participant) :

If sent from France, European Union and Switzerland : Regular mail only

If sent from the rest of the world : Please note on the package "No Commercial Value / For cultural purpose only".

If sent by regular mail or express : Please do not declare more than 5 Euros/Dollar as value.

CINE FAC B.A.L. 39
C/O MVAC
4 Rue des Arènes
75005 Paris
FRANCE.

7. Support de diffusion : DCP, Blu ray Disc, ou Fichier HD type Apple ProRes HQ422. Le Festival se réserve le droit de modifier le format de diffusion en cas de besoin.

Copies for screening only will be acceptable on DCP, Blu ray Disc or HD File (i.e. Apple ProRes HQ422)

The Festival can change screening support if necessary.

8. Le participant cède au Festival, sans contrepartie et sans limitation de temps, le droit de reproduction des extraits des films (extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes), photographies, synopsis et/ou autres textes sur leurs films pour toute publication concernant la communication et la promotion du Festival, en Presse, TV, Radio, Internet inclus et sur tout autre support que le Festival jugera utile.

Le participant garanti avoir l'autorisation légale de permettre une telle diffusion et de s'être acquitté des droits relatifs aux films (notamment les droits liés à la musique).

The participants grant the Festival, without any counterpart, the right to use and reproduce film excerpts (10% from the film duration, but not more than 3 minutes), stills, synopsis and/or all other text about the film in any form, without any limited time, for communication and promotion in the Festival's publications, in the medias (including press, TV, Radio, Internet websites) and in any form the Festival would think to be useful.

The participants guarantee to have the legal authorization to allow such a distribution and to have released the rights relative to films (including music).

9. Tout film sélectionné devra mentionner par la suite sur tout support promotionnel, lors de son exploitation dans tous pays : Sélection officielle Festival Des Nouveaux Cinémas.

Any selected film will have to mention on any type of communication, while distributed : "Official selection of the Nouveaux Cinemas Film Festival "

Je soussigné (e),.....

(rayer les mentions inutiles), réalisateur-producteur, producteur, directeur d'école, garantit être titulaire des droits nécessaires à l'utilisation du film inscrit conformément aux dispositions dudit règlement et garantit le Festival contre tout recours ou demandes de tiers à ce titre.

Dans le cas où mon film serait sélectionné, j'autorise le Festival Des Nouveaux Cinémas à le diffuser à titre gracieux lors de toutes les séances du Festival Des Nouveaux Cinémas et lors de toutes reprises totales ou partielles du Festival en France ou à l'étranger pendant un an.

I, undersigned,

(cross if necessary), director-producer, producer, director of school, guarantees to be holder of the rights necessary for the use of the film registered according to the regulations and rules of the aforementioned film and guarantees the Festival against any appeal or demands of a third party as such.

If the movie is selected for the Festival, I authorize the Nouveaux Cinemas Film Festival to show the movie for free at all the screenings of the Nouveaux Cinemas Film Festival and for all additional screenings in France and others countries during one year.

Fait à (Signed at)....., le (date).....

En (in) 1 exemplaire.

Signature :